

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2019

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et sociale**

Rapporteur : Philippe Laurent

I. adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-6/+6)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent. Afin de nommer ces collaborateurs, il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2019 :

Créer le poste suivant:

- un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'attaché à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- un poste de technicien à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif à temps complet.

II. Régularisation du tableau des effectifs relatif au recrutement d'un nouveau collaborateur (+1/-1)

Suite à l'omission de la transformation d'un poste dans le cadre du recrutement d'un nouveau collaborateur réalisé en janvier 2019, il convient de régulariser de la manière suivante :

Créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 :

- un poste d'attaché principal à temps complet

Supprimer à la même date :

- un poste d'attaché à temps complet.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer sept postes et à en supprimer sept.

Le tableau des effectifs est maintenu ainsi de 428,84 ETP. Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er mai 2019	Au 1er juin 2019
Ville	428,84 (dont 3 détachés pour stage)	428,84 (dont 5 détachés pour stage)
CCAS	17,69	17,69
TOTAL :	446,53	446,53

Il est à noter que, au 1<sup>er</sup> juin 2019, sont maintenus au tableau des effectifs cinq postes pour des agents détachés pour stage dans un nouveau grade :

- un poste d'agent de maîtrise,
- deux postes de rédacteur,
- deux postes de bibliothécaire.